

U²⁰¹⁹NSS

Fiche Sport

3 – Athlétisme hivernal

Mise à jour : 5 octobre 2018

Sommaire



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 21
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 22
Membres CMN	Page 25
Annexes	Page 26

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Athlétisme hivernal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Textes de Référence :

- LC Sécurité

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'athlétisme dans la même catégorie d'âge, de sexe, et de même challenge (annexe 1)

Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les Associations Sportives étant classées l'année précédente dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS Excellence d'athlétisme hivernal dans la même catégorie d'âge et de sexe, (annexe 2)

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires**, des listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir) 2018 et 2019 ; La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Athlétisme Hivernal

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs dans 1 Challenge Mixité obligatoire, au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement.	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Juge par académie qualifiée (Cf. Page 16), désigné par le Service Régional UNSS. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS (Voir Brochure UNSS)	
FORMULE DE COMPETITION	4 Challenges sont organisés - Vitesse - Haies - Sauts - Lancers L'épreuve se déroule suivant le principe d'un championnat d'athlétisme.	
	COLLÈGES	LYCÉES
MODALITÉS DE QUALIFICATION (ÉTABLISSEMENT ET EXCELLENCE)	<p>- Challenges Vitesse</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- Challenges Haies</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- Challenge Sauts</p> <p>Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p>	

	<p>- Challenge Poids</p> <p>Collèges : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipe d'Etablissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Vitesse</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Haies</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Sauts</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Poids</p>	<p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Vitesse</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Haies</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Sauts</p> <p>-Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Poids</p>
	<p>-Champion de France Excellence Collèges Challenge Vitesse</p> <p>-Champion de France Excellence Collèges Challenge Haies</p> <p>-Champion de France Excellence Collèges Challenge Sauts</p> <p>-Champion de France Excellence Collèges Challenge Poids</p>	<p>-Champion de France Excellence Lycées Challenge Vitesse</p> <p>-Champion de France Excellence Lycées Challenge Haies</p> <p>-Champion de France Excellence Lycées Challenge Sauts</p> <p>-Champion de France Excellence Lycées Challenge Poids</p>

Précisions Réglementaires

- La qualification pour les Championnats de France ne peut se faire qu'à l'issue de l'organisation d'un championnat d'Académie (ou d'une organisation UNSS départementale ou inter-académique).
- Le Championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'établissement ou de sections sportives scolaires.
- Au Championnat de France, une Association Sportive ne peut qualifier qu'une seule équipe par challenge, mais peut être présente sur plusieurs challenges différents.
- Le total obtenu par l'équipe est l'addition des points réalisés par les 4 meilleurs athlètes, avec au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement.
- Chaque athlète peut participer à 2 challenges maximum, y compris aux 2 challenges courses (vitesse et haies).
- Il ne peut participer qu'à une seule épreuve dans le challenge Sauts (1 seul saut autorisé).
- Chaque athlète participe aux épreuves correspondant à sa catégorie d'âge. Les épreuves sont cotées en tenant compte des tables propres à chaque catégorie (y compris pour les Seniors 1^{ère} et 2^{ème} années).
- En cas d'égalité les équipes seront départagées à la meilleure 4^{ème} cote, puis 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} etc...
- Une académie ne pourra avoir plus de 3 équipes retenues par challenge.
- Au championnat de France et uniquement à ce stade, un podium récompensera les challenges des équipes « excellence », pour chaque niveau, et ce quelle que soit la place au classement général.

CF ATHLÉTISME HIVERNAL 2018

Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

12 académies doivent fournir 1 Jeune Juge soit en SAUTS soit en LANCERS.

12 académies doivent fournir 1 Jeune Juge soit STARTER soit COURSES soit CHONOMETREUR.

L'académie organisatrice fournit le complément nécessaire.

Le service régional UNSS désigne le Jeune Juge de l'académie qui officiera durant le CF UNSS.

CF UNSS 2019 ▶	CF Hivernal à Liévin
Règles ▶	1 Jeune Juge par académie formé et certifié niveau académique en :
Service Régional ▼	Spécialité du Jeune Juge
AIX/MARSEILLE	Starter ou Courses ou Chrono
AMIENS	Starter ou Courses ou Chrono
BESANÇON	Sauts ou Lancers
BORDEAUX	Starter ou Courses ou Chrono
CAEN	Sauts ou Lancers
CLERMONT-FERRAND	Starter ou Courses ou Chrono
CORSE	Sauts ou Lancers
CRÉTEIL	Sauts ou Lancers
DIJON	Sauts ou Lancers
GRENOBLE	Starter ou Courses ou Chrono
LILLE	Organisateur ²
LIMOGES	Sauts ou Lancers
LYON	Sauts ou Lancers
MONTPELLIER	Starter ou Courses ou Chrono
NANCY/METZ	Sauts ou Lancers
NANTES	Starter ou Courses ou Chrono
NICE	Sauts ou Lancers
ORLEANS/TOURS	Starter ou Courses ou Chrono
PARIS	Sauts ou Lancers
POITIERS	Starter ou Courses ou Chrono
REIMS	Starter ou Courses ou Chrono
RENNES	Sauts ou Lancers
ROUEN	Starter ou Courses ou Chrono
STRASBOURG	Sauts ou Lancers
TOULOUSE	Starter ou Courses ou Chrono
VERSAILLES	Sauts ou Lancers
Si présence d'équipes Ultra Marines ou AEFÉ	
GUADELOUPE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
GUYANE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
LA REUNION	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
MARTINIQUE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
MAYOTTE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
NOUVELLE CALEDONIE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers
AEFE	Starter ou Courses ou Chrono ou Sauts ou Lancers

3 Pour les CF d'Athlétisme Hivernal, les organisateurs doivent former un pool local de **17 à 19** JO Jeunes Juges au minimum répartis comme suit :

3 à 5 en Courses

1 à 2 Chronos

1 à 2 Starter

7 à 9 en Sauts

2 à 4 en Lancers

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

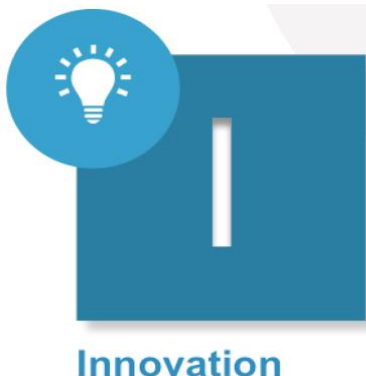
Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

- 21 décembre 2018

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Projet Graines d'athlètes – Horizon 2024

L'UNSS et la Fédération Française d'Athlétisme lancent le projet « **Graines d'athlètes – Horizon 2024** »

Ce programme est le fruit d'une collaboration active des deux fédérations, dont le maillage territorial complémentaire permettra de rencontrer toute une classe d'âge, vivier d'une #génération2024 prometteuse d'élèves, d'athlètes et de jeunes juges.

- Ce projet devient **national** à partir de cette rentrée 2018- 2019 et sera reconduit jusque 2024.
- C'est un axe fort du **programme éducatif du championnat d'Europe d'athlétisme** qui se déroulera à Paris en 2020.
- "Graine d'athlètes Horizon 2024" est parrainé officiellement par **Christophe Lemaître**, médaillé olympique en 200 mètres.
- **3 phases :**

Phase	Déroulé	Population concernée
LOCALE	Epreuves organisées au sein des collèges, dans les Associations Sportives durant les temps UNSS	Tous les élèves benjamins et benjamines, et prioritairement les 5 ^{èmes}
DEPARTEMENTALE	Epreuves organisées au niveau départemental (ou académique) Les performances seront validées par un membre du Comité Départemental d'Athlétisme du territoire concerné (ou ligue)	Les meilleurs à la convenance des directeurs départementaux UNSS en partenariat avec les CDA FFA
NATIONALE	Epreuves organisées dans le cadre du pré-Meeting de Paris IAAF qui se déroulera le 24 août 2019	Le meilleur de chaque académie dans chacune des épreuves (H et F) + les 10 meilleures performances + 25 jeunes officiels

Epreuves :

- 50 mètres / 1000 mètres / Lancer de vortex / Saut en longueur
- Toute la délégation UNSS participant à la phase Nationale (athlètes, jeunes juges et professeurs d'EPS) sera invitée au **Meeting de Paris 2019** (pour un maximum de 400 places – voie conditions du projet)
- Le kit communication et la boîte à outil du projet (fiches pédagogiques ateliers etc..) sont disponibles sur OPUSS, dans les services UNSS et FFA

- Le recueil des données se fera sur un module dédié. Pour information, le logiciel officiel athlétisme UNSS permet aussi l'export des données vers la FFA afin que les performances des élèves soient prises en compte dans les 2 fédérations (bien utiliser cet export systématiquement durant les évènements athlétisme UNSS).

Les ateliers Graines d'athlètes peuvent être mis en place à tout moment, en partenariat avec la ligue, comité ou club d'athlétisme concernés.

Handicap

Intégration possible d'un compétiteur en situation de handicap dans un championnat, table de cotation sur 45. Cf CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules.

International – Championnat du monde scolaire ISF 2019

- Championnat du monde scolaire ISF d'athlétisme 2019 / ISF World schools championship 2019 (« Mémorial Jean Humbert ») du 13 au 19 mai 2018, à Split, Croatie.
- Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités de sélection de l'équipe de France scolaire d'athlétisme qui prendra part à cet évènement mondial en catégorie « Schools team » et « selected teams ».
- Un comité de sélection FFA UNSS procèdera à la sélection des élèves qui composeront la délégation.
- Les élèves sélectionnés doivent être licenciés UNSS et avoir pris part à une compétition UNSS.
- Informations – site web de la fédération internationale du sport scolaire – www.isfsports.org

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFE.

Le calendrier des évènements d'athlétisme AEFÉ est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFÉ (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

Santé

- **Course Solidarité « Le DéFit' »** – Sport santé à instaurer dans chaque cross ou évènement athlétisme. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit' »

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

Equipe de 2, 1 parcours en boucle, format adaptable sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

- Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

- Faire de l'ensemble des crosscountry et évènements athlétisme UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d'EPS, des manifestations également axées sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
- Clip: <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>
- Le livret "Le C.O.D.E du sportif sain" édité par l'UNSS peut servir de support à l'animation de stand "lutte contre le dopage et prévention des conduits dopantes" - <http://www.collectionlecode.fr/sportifsain/>

Développement Durable

La pratique de l'athlétisme entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2018 2019.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Organiser des rencontres d'athlétisme au cœur des villes et quartiers, afin de faire découvrir l'athlétisme au plus grand nombre.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le crosscountry et l'athlétisme :

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

Des formations « sport santé » pourront être proposées par l'UNSS et ses partenaires lors de chaque cross ou chaque évènement athlétisme.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune Juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS.

Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des jeunes juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Juges hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes Juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes Juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

La fédération française d'athlétisme s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS. La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par la FFA et l'UNSS.

	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Equivalence FFA	↓	↓	↓
Benjamin(e)	JJ Départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	
Minime	JJ départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	JJ Fédéral(e) spécialité
Cadet(te) et +		Officiel(le) Départemental(e)	Officiel(le) Régional(e)
<u>Conditions d'obtention:</u> <ul style="list-style-type: none">- Etre licencié(e) FFA- Avoir officié dans 2 compétitions FFA- En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné			

L'UNSS s'engage à communiquer à la fédération française la liste des jeunes Juges certifiés académiques et nationaux.

La fédération française d'athlétisme communiquera à l'UNSS la liste des Jeunes Juges diplômés par équivalence.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »
Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN

Emilie COLSENET

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

Responsable Jeunes Officiels UNSS

FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Gilles FOLLEREAU

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ

Emmanuel BEDU

Responsable Formation

Responsable Communication

Annexe 1

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

COLLEGES HAIES

26001	CLG JEAN LURCAT	ACHERES	VERSAILLES
-------	-----------------	---------	------------

COLLEGES LANCERS

18655	CLG P. AUGUSTE RENOIR	FERRIERES	ORLEANS TOURS
-------	-----------------------	-----------	---------------

COLLEGES SAUTS

11483	CLG GUILLEMINOT	DUNKERQUE	LILLE
-------	-----------------	-----------	-------

COLLEGES VITESSE

27302	CLG FELIX ALADIN FLEMIN	DESHAIES	GUADELOUPE
-------	-------------------------	----------	------------

LYCEES HAIES

25423	LYC RAYMOND NAVES	TOULOUSE	TOULOUSE
05023	LYC JEAN ROSTAND	CAEN	CAEN

LYCEES LANCERS

22414	LYC BERTRAND D'ARGENTIERE	VITRE	RENNES
09202	LYC MILITAIRE	AUTUN	DIJON

LYCEES SAUTS

15305	LYC G. DE LA TOUR	METZ	NANCY METZ
-------	-------------------	------	------------

LYCEES VITESSE

08134	LYC P. DE COUBERTIN	MEAUX	CRETEIL
-------	---------------------	-------	---------

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Associations sportives étant classées dans les 4 premières en 2018 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁴

1	27205	COL	PORT LOUIS	PORT LOUIS	HAIES
2	08310	COL	MARAIS DE VILLIERS	MONTREUIL	HAIES
3	08111	COL	LA GRANGE AU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE	HAIES
4	13177	COL	MARIO MEUNIER	MONTBRISON	HAIES
1	16120	LYC	LA COLINIÈRE	NANTES	HAIES
2	11571	LYC	CESAR BAGGIO	LILLE	HAIES
3	21172	LPO	FRANCOIS ARAGO	REIMS	HAIES
4	22400	LYC	SEVIGNE	CESSON SEVIGNE	HAIES
1	26659	COL	GEORGES BRASSENS	PERSAN	LANCERS
2	08529	COL	ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL	LANCERS
3	02010	COL	VICTOR HUGO	CHAUNY	LANCERS
4	24098	COL	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM	LANCERS
1	11571	LYC	CESAR BAGGIO	LILLE	LANCERS
2	15081	LYC	GEORGES DE LA TOUR	NANCY	LANCERS
3	20733	LYC	CAMILLE GUERIN	POITIERS	LANCERS
4	11169	LYC	HENRI DARRAS	LIEVIN	LANCERS
1	23267	COL	JEAN DE LA VARENDE	MONT-SAINT-AIGNAN	SAUTS
2	08529	COL	ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL	SAUTS
3	04166	COL	SAINT ANDRE	BORDEAUX	SAUTS
4	13177	COL	MARIO MEUNIER	MONTBRISON	SAUTS
1	16120	LYC	LA COLINIÈRE	NANTES	SAUTS
2	11571	LYC	CESAR BAGGIO	LILLE	SAUTS
3	06506	LYC	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	SAUTS
4	21172	LPO	FRANCOIS ARAGO	REIMS	SAUTS
1	27402	COL	SYLVIANE TELCHID	CAPESTERRE BELLE EAU	VITESSE
2	08111	COL	LA GRANGE AU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE	VITESSE
3	20277	COL	RENE CAILLIE	SAINTE	VITESSE
4	08529	COL	ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL	VITESSE
1	11571	LYC	CESAR BAGGIO	LILLE	VITESSE
2	16120	LYC	LA COLINIÈRE	NANTES	VITESSE
3	22400	LYC	SEVIGNE	CESSON SEVIGNE	VITESSE
4	20150	LYC	IMAGE ET SON	ANGOULEME	VITESSE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

⁴ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en
2018
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2018 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**
